

Compte-rendu du Conseil de Communauté *Du jeudi 26 février 2026 à 14h30 à DAUPHIN*

Le Président ouvre la séance et donne la parole au maire de Dauphin
Mme BERTIN souhaite la bienvenue aux délégués de la communauté de communes.
Elle est désignée secrétaire de séance. Le Président procède à l'appel des délégués.
Le quorum est atteint avec 32 délégués présents et 2 procurations, soit **34 Voix**
Le précédent compte rendu du conseil de communauté ne fait l'objet d'aucune observation.

1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le président donne lecture du ROB.
Il informe les élus de la possibilité d'augmenter la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.
Des informations sur les charges financières du service déchets sont communiquées aux élus.
Le bilan financier des crèches est transmis aux élus ainsi que le récapitulatif des frais d'instruction d'urbanisme par commune.
Le président donne lecture des décisions prise par délégation.

2 – CFU 2025

A. CFU 2025 – Budget Principal

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	5 398 469,25 €
	Recettes	6 560 268,23 €
	Excédent antérieur reporté	1 494 214,77 €
Soit un excédent de clôture de		2 656 013,75 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	3 311 890,08 €
	Recettes	4 422 497,92 €
	Déficit antérieur reporté	- 1 035 048,24 €
Soit un excédent de clôture de		75 559,60 €

B. CFU 2025 – Budget économie

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	1 557 822,05 €
	Recettes	2 626 947,92 €
	Excédent antérieur reporté	353 525,32 €
Soit un excédent de clôture de		1 422 651,19 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	4 811 650,22 €
	Recettes	3 792 128,69 €
	Déficit antérieur reporté	- 876 708,98 €
Soit un déficit de clôture de		- 1 896 230,51 €

C. CFU 2025 – Budget déchets ménagers

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	2 098 116,44 €
	Recettes	1 909 941,44 €
	Excédent antérieur reporté	632 843,96 €
Soit un excédent de clôture de		444 668,96 €
<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	216 247,07 €
	Recettes	1 259 146,44 €
	Déficit antérieur reporté	- 966 412,37 €
Soit un excédent de clôture de		76 487,00 €

D. CFU 2025 – Budget SPANC

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	6 821,05 €
	Recettes	6 790,00 €
	Excédent antérieur reporté	11 009,95 €
Soit un excédent de clôture de 10 978,90 €		

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	0 €
	Recettes	2 436,00 €
	Excédent antérieur reporté	7 308,00 €
Soit un excédent de clôture de 9 744,00 €		

Le président quitte la séance

M. Pierre POURCIN est désigné président de séance et procède au vote des comptes financiers uniques

Les CFU 2025 sont adoptés à l'unanimité (34 voix)

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

A. Budget principal

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2026

B. Budget Economie

Il est proposé de prélever la totalité de l'excédent de fonctionnement pour la somme de 1 422 651,19 € et de l'affecter en totalité en section d'investissement pour combler le déficit. Il n'y a aucun solde maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

C. Budget déchets ménagers

Il est proposé de prélever 15 138,75 € sur l'excédent de fonctionnement et de l'affecter en investissement pour combler le déficit. Le solde de 429 530,2196 € est maintenu en section de fonctionnement dans « report à nouveau »

D. Budget SPANC

Il est proposé de reporter les excédents de fonctionnement et d'investissement dans leurs sections respectives au budget 2026.

L'Assemblée adopte à l'unanimité ces affectations de résultats. (34 voix)

4 – PLANETARIUM

Le Président informe les élus qu'aujourd'hui notre groupement assume un déficit de 60 000 € par an pour cette structure. Il faudra également envisager le renouvellement du matériel.

Le seul moyen était d'indexer le loyer sur l'amortissement du matériel pour responsabiliser l'occupant.

Le Président rappelle, qu'en 2017, le comptable de l'association avait évalué le loyer entre 52 000 € et 65 000 €. Actuellement, la communauté encaisse 30 000 €.

Le président rappelle qu'ils ont choisi le matériel au moment de la construction et que la communauté a payé environ 1 000 000 €.

Il rappelle également que l'ancien maire de St Michel l'Observatoire avait précisé que le déficit serait porté sur les finances de la commune.

L'objectif est de ne pas exposer la communauté et la commune de St Michel.

La question est donc reportée par manque d'informations.

5 – REVEST DES BROUSSES – Eco quartier

La municipalité souhaite que le projet soit porté par la communauté. Elle précise que 700 000 € de subventions ont déjà été obtenues.

Le Président informe les élus que les services de l'Etat sont favorables à ce que ce projet soit porté par la Communauté. Cette opération sera intégrée dans le budget.

6 – ST MAIME – Les 4 Reines

Le Président informe les élus que le projet comprend tout à la fois la boulangerie et un logement propriété de la CCHPPB. Le café-restaurant est propriété communale sur laquelle la communauté interviendra en délégation de maîtrise d'ouvrage. Une propriété, le terrain adjacent et l'espace public seront réalisés avec un bail à construction car ils sont propriétés privées.

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'effectuer des travaux à la boulangerie.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le dépôt du permis de construire.

7 – ST MAIME – Crèche privée – Demande de financement

L'assemblée décide à la majorité avec 30 voix pour, 1 contre et 3 abstentions d'accorder 5 000 € à la crèche HAKANAMATA

8 – CRECHE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

L'architecte doit prévoir un ombrage extérieur.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le dépôt des autorisations d'urbanisme.

9 – REILLANNE – Maison Vilardo - Loyer

Le loyer est fixé par convention à 480 € + 45€ pour le garage soit 525 € par mois.

L'assemblée fixe à l'unanimité (34 voix) le loyer de la maison « Villardo » à REILLANNE à 525 € par mois.

10 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE – Avenant n°2

Le Président suggère que la somme de 126 000 € soit intégré.

L'assemblée autorise à l'unanimité la signature de l'avenant n°2 du Contrat Départemental de solidarité Territoriale.

11 – ST MARTIN-LES-EAUX – Café restaurant l'Origine

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature du contrat à intervenir de manière anticipée avec le nouveau locataire et dit que les mensualités de loyers restent inchangées.

12 – OPPEDETTE – Maison « Fayet »

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) l'ouverture de crédit à hauteur de 70 000 € sur le budget principal.

13 – PARC D'ACTIVITES DE BANON

La société qui loue le pôle bois a changé de nom.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) la signature du contrat avec la société EG Group.

14 – PROGRAMME LEADER – Désignation des délégués

L'assemblée désigne à l'unanimité (34 voix) M. Jacques DEPIEDS comme délégué titulaire et M. Pierre POURCIN en tant que délégué suppléant.

15 – ACQUISITION DE COMPACTEURS A CARTONS

Le président informe l'assemblée que la communauté va acquérir 4 compacteurs à cartons.

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) l'ouverture de crédit de 35 000 € sur le budget déchets ménagers.

16 – CONTRAT ELECTRICITE

L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) l'ouverture de crédit de 22 000 €.

17 – CRECHES DE MANE ET ST MICHEL OUVRENT LEURS PORTES AUX PARENTS
– Demande de financement

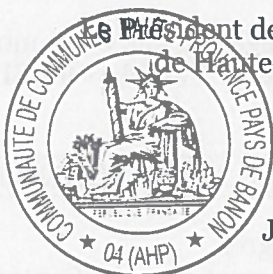
L'assemblée autorise à l'unanimité (34 voix) le président à solliciter les financements pour cette opération auprès de la CAF, la MSA et le département.

18 – CONTENTIEUX CCPB / EON

L'ancienne communauté du pays de Banon avait engagé une procédure contre EON à Gardanne.
Le Président suggère de se désister de ce contentieux afin d'éviter d'avoir à payer.
L'assemblée décide à l'unanimité (34 voix) de se désister de ce contentieux

Séance close à 15h15

Mane, le 3 mars 2026



Le Président de la Communauté de communes
de Haute-Provence Pays de Banon,

Jacques DEPIEDS